

Communiqué de presse conjoint

Berne, le 7 mai 2026

Salariés et employeurs s'unissent pour dire Non à l'initiative du chaos

Le 14 juin 2026, la Suisse se prononcera sur ce qu'on appelle l'«Initiative du chaos». Celle-ci exige un plafond fixe de 10 millions d'habitants d'ici 2050. Dès que la population atteindra 9,5 millions d'habitants, la Confédération et le Parlement devront intervenir. Si la population ne parvient pas à diminuer dans un délai de deux ans, le Conseil fédéral devrait dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE. La voie bilatérale serait alors remise en cause, avec des conséquences directes sur l'emploi, les salaires et l'approvisionnement. C'est pourquoi les associations patronales et syndicales bernoises rejettent clairement l'initiative du chaos.

«Un plafond rigide n'apporte pas de solutions, mais crée de nouveaux problèmes: moins de main-d'œuvre qualifiée, plus de bureaucratie et une incertitude quant aux investissements. Cela affaiblit la place économique suisse », a déclaré Henrik Schoop, directeur du CCI du canton de Berne, lors de la conférence de presse d'aujourd'hui.”

Plus de pression et moins de droits pour les travailleurs

L'initiative du chaos accentue considérablement la pression sur les salariés. Le repli du marché du travail suisse répartit la charge de travail dans de nombreux secteurs d'importance systémique sur un nombre encore plus restreint de personnes. «Si l'on veut vraiment alléger la charge, en particulier dans les professions souvent sous-payées exercées par des femmes dans les secteurs des services et des soins, il faut renforcer les conditions de travail et la protection salariale – et non les frontières», déclare Lirija Sejdi, coprésidente de l'Union syndicale du canton de Berne.

Plus de pénurie de main-d'œuvre qualifiée au lieu d'un allègement

L'initiative ignore que la Suisse dépend de l'immigration. Sans main-d'œuvre provenant de l'espace UE/AELE, on risque des pénuries, moins d'innovation et une baisse du niveau de service. Exemple concret: une entreprise industrielle qui ne parvient pas à pourvoir ses postes vacants reporte ses investissements ou délocalise sa production à l'étranger – avec des conséquences directes sur les emplois locaux. «Les entreprises ressentent déjà cette pénurie aujourd'hui. Des obstacles supplémentaires finiront par toucher aussi les employés », déclare Thomas Warring, président des Employeurs bernois.

Moins de protection salariale et de contrôles des conditions de travail

En remettant en cause la libre circulation des personnes, l'initiative du chaos met également en péril le système de mesures d'accompagnement, fruit d'un compromis entre les partenaires sociaux, en particulier la protection salariale. Face à la hausse du coût de la vie, les salariés ont besoin de salaires sûrs. «L'application rigoureuse des conventions collectives de travail et la protection des salaires en Suisse constituent un modèle de réussite depuis plus de 20 ans – leur suppression risque d'entraîner des conditions de travail intenable dans d'innombrables secteurs », déclare Stefan Wüthrich, coprésident de l'Union syndicale du canton de Berne.

Conséquences pour les employeurs

Les contingents entraînent davantage de bureaucratie, des coûts plus élevés et des luttes politiques pour la répartition de la main-d'œuvre. Parallèlement, l'incertitude pesant sur les investissements s'accroît. Exemple concret : au lieu de recruter rapidement, une PME doit attendre l'octroi des autorisations – les commandes sont retardées ou perdues.

Conclusion

Cette initiative méconnaît la réalité : moins de personnes actives, mais des besoins accrus en prestations. Un plafonnement rigide aggraverait la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, alourdirait la bureaucratie et mettrait en péril les accords bilatéraux. Les salariés risqueraient de subir une pression sur les salaires, tandis que les employeurs perdraient leur sécurité de planification.

C'est pourquoi les associations bernoises de salariés et d'employeurs s'expriment clairement et d'une seule voix : **Non à l'initiative du chaos le 14 juin 2026.**

Pour toute question, veuillez contacter :

Henrik Schoop, directeur de la chambre du commerce et de l'industrie du canton de Berne, 079 790 30 48

Lirija Sejdi, coprésidente de l'Union syndicale du canton de Berne, 079 519 50 37

Stefan Wüthrich, coprésident de l'Union syndicale du canton de Berne, 079 642 85 64

Thomas Warring, président des Employeurs bernois, 031 950 14 04